

aujourd'hui, en passant, en dehors de la Constitution ou si vous voulez en dehors, n'ont pas reçu le fameux *self-government* qu'ils recherchaient justement, parce qu'il faut être franc à un moment donné, justement parce que le Québec refusait de participer activement aux conférences fédérales-provinciales.

S'il faut dire toute la vérité, monsieur le Président, c'est aujourd'hui qu'il faut la dire. C'est pour cette raison-là que les autochtones n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient obtenir à ce moment-là.

Je sais que mon temps s'écoule, monsieur le Président, je vous demande seulement quelques minutes et je demande à la Chambre de m'accorder quelques minutes supplémentaires afin de terminer mes remarques.

Des voix: D'accord.

M. Charest: En terminant, je voulais seulement commenter la façon dont ce débat s'est déroulé. Entre autres, je fais référence à nos amis du parti libéral fédéral du Canada, et je pense qu'il va falloir qu'ils se décident, aujourd'hui et dans les jours à venir, il faudra qu'ils décident pour savoir quel genre de pays ils veulent au juste. Parce que, dans le fond, c'est cela.

Pour nous, ce n'est pas des débats faciles. Personne ne prétend que c'est là un débat facile. Moi, je suis assis de ce côté-ci de la Chambre avec 200 députés et nous, dans notre parti, ça n'a pas toujours été des questions faciles. On sera francs et c'est le temps d'être francs.

De plus, je sais que du côté du Nouveau parti démocratique, cela n'a pas toujours été un débat facile non plus. Mais, en politique, il y a des choses qui sont acceptables et d'autres qui ne le sont pas. Moi, je vous dirai une chose qui n'est pas acceptable, et c'est refuser de se prononcer. Voyez-vous, monsieur le Président, nous sommes élus pour prendre des décisions, bonnes ou mauvaises, mais il faut prendre des positions. Et nous avons tous, chacun d'entre nous, une obligation fondamentale vis-à-vis de l'électorat canadien et dans nos circonscriptions. L'obligation, c'est l'obligation de se prononcer, de leur dire, lorsque nous sommes élus, lorsque nous assumons ces responsabilités-là, de quel côté de la clôture exactement nous sommes. Si vous votez pour moi, je ferai ceci ou cela, ou je ne ferai pas ceci ou cela. C'est l'obligation minimum de tous les politiciens de tous les partis. Il n'y a rien de plus lâche, monsieur le Président, qu'un parti politique et un chef qui dit: Moi, je m'abstiens! Cela, monsieur le Président, c'est ce qu'on appelle de la lâcheté. Et un exemple de lâcheté le plus flagrant que j'ai vu depuis que je suis en politique, ça a été le comportement du parti libéral fédéral du Canada à l'intérieur du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui s'est prononcé en faveur de l'abstention. Monsieur le Président, je pense qu'on peut difficilement pardonner à un parti politique de se comporter d'une façon aussi répréhensible.

Vous savez, on peut faire des erreurs. Mais dire: «Moi, je m'abstiens parce que cela fait notre affaire immédiatement», cela ce n'est pas acceptable.

De plus, ils disent: On va vous proposer des amendements qui ont pour effet d'annuler l'Accord du lac Meech; après cela on votera pour l'Accord du lac Meech. Ensuite, ils se retournent, puisque c'est cela le fond de l'histoire: Ils disent en plus qu'aux prochaines élections fédérales ils feront campagne en faveur des amendements qu'ils proposent aujourd'hui, lesquels

auront pour effet d'annuler l'Accord du lac Meech. Alors, nous verrons. C'est cela que vous dites. J'aimerais entendre les députés du parti libéral fédéral du Canada et, entre autres, ceux du Québec se lever debout et nous avouer cela, nous dire franchement, comme leur chef l'a dit à la télévision à l'émission *The Journal*. Parce que c'est cela qu'il a dit!

Eh bien là vous aviez une chance de vous tenir debout pour faire entrer le Québec à l'intérieur de la Confédération et vous l'avez manquée votre chance. Vous l'avez déjà manquée, il ne reste plus à voir, monsieur le Président, que ceux et celles de ce parti-là qui auront le courage individuellement de se tenir debout pour le Québec et pour le Canada!

● (1350)

[Traduction]

M. le vice-président: Je vais accorder 30 secondes à la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) et la même chose au ministre. Le débat doit prendre fin à 14 heures.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, je me levais pour participer au débat et non pas pour poser une question.

M. le vice-président: Puisqu'il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires émanant des députés, conformément à l'ordre du jour.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque j'ai accepté la prolongation demandée par le ministre, je ne savais pas que mon collègue de Saint-Jean-Est désirait faire un bref commentaire sur son discours. Les députés accepteront peut-être que mon collègue soit autorisé à prendre la parole avant de déclarer qu'il est 14 heures.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

● (1400)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS

[Traduction]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

PROPOSITION D'ÉRECTION D'UNE STATUE DE LA REINE ELIZABETH II

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de commander, sur la Colline parlementaire, l'érection d'une statue de Sa Majesté la Reine Elizabeth II pour commémorer le trente-cinquième anniversaire de son avènement au trône.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi pour exprimer mon appui à la motion. J'espère que je réussirai au cours des minutes dont je dispose, à vous persuader, vous ainsi que mes collègues, du mérite de la motion.

Avant de présenter mes arguments, je tiens à remercier William A. Smy, de la circonscription de Nepean—Carleton, Albert Bousfield, rédacteur en chef de *Monarchy Canada*, la Ligue monarchiste du Canada, la Légion royale canadienne et *United Empire Loyalists* qui m'ont conseillé, encouragé et fourni la documentation nécessaire, ainsi que les nombreuses